



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

toxicomanie

Question écrite n° 39703

## Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur les dangers du développement de la consommation de cannabis par les jeunes, qui est en hausse continue et donne à notre pays le triste privilège de la première place en Europe. Il lui demande si des mesures de prévention peuvent être mises en place pour sensibiliser les jeunes aux conséquences de cette pratique, pour leur santé présente, mais aussi pour leur avenir qui risque d'être compromis en les acheminant progressivement vers les drogues dures.

## Texte de la réponse

Le dernier rapport de l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT) souligne effectivement une nette augmentation de la consommation de cannabis au cours des dernières années, particulièrement chez les jeunes. Cette tendance concerne l'ensemble des pays européens. Le Gouvernement a pleinement pris la mesure de ce phénomène et a affiché comme prioritaire la lutte contre la banalisation du cannabis et le développement d'une politique de prévention efficace. Il n'a cependant pas été établi de relation de cause à effet ou de phénomène d'escalade entre la consommation de cannabis et celle d'autres drogues. Une campagne de communication menée par l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) est actuellement en préparation afin de diffuser des repères clairs sur les effets de la consommation du cannabis auprès du grand public, des jeunes et des parents. Par ailleurs, dans le cadre de la loi relative à la politique de santé publique, la délivrance d'une information sur les conséquences de la consommation de drogue est rendue obligatoire dans les collèges et les lycées.

## Données clés

**Auteur :** [M. Bernard Perrut](#)

**Circonscription :** Rhône (9<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 39703

**Rubrique :** Drogue

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 18 mai 2004, page 3610

**Réponse publiée le :** 14 septembre 2004, page 7191